

## Le Canada accorde un délai supplémentaire à l'Union européenne

© 22/05/2009 |  Terre-net Média

**Le Canada a accordé mercredi à l'Union européenne un délai supplémentaire pour la mise en conformité de ses lois sur les organismes génétiquement modifiés (Ogm) exigée par une condamnation à l'Organisation mondiale du commerce (OmcMC).**



Le Canada a accepté de «proroger une nouvelle fois le délai raisonnable imparti

*Le Canada, les Etats-Unis et l'Argentine reprochaient des mesures d'interdiction d'importation de neuf produits génétiquement modifiés (dont du maïs et du soja) prises par six pays membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg). (© Terre-net Média)*

pour la mise en oeuvre» des recommandations de l'Omc jusqu'au 30 juin au lieu du 1<sup>er</sup> mai, indique-t-il dans une note à l'Omc dont l'Afp a obtenu une copie.

Cette décision a été motivée par le fait que des discussions sont encore en cours entre les parties prenantes sur le sujet, a-t-on appris de source proche de l'organisation. L'UE estime également dans une note «qu'un progrès supplémentaire dans un domaine aussi sensible ne peut être atteint que par le dialogue et la coopération», ajoutant «rester ouvert» à la discussion avec les trois plaignants. Bruxelles avait été condamnée en septembre 2006 après une plainte déposée par le Canada, les Etats-Unis et l'Argentine.

Ces derniers reprochaient des mesures d'interdiction d'importation de neuf produits génétiquement modifiés (dont du maïs et du soja) prises par six pays membres de l'UE (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg). Pour les États-Unis et le Canada, le moratoire appliqué par l'Union européenne sur les Ogm avait restreint les importations de produits agricoles et alimentaires en provenance de ces deux pays.